

Conditions générales du Programme de Fidélité et Membre CLUB OL

Préambule

En acceptant de souscrire au Programme de Fidélité lors de l'acquisition de la Carte CLUB OL, l'adhérent a accepté entièrement et sans réserve les présentes conditions générales.

Article 1 : Objet

La société OLYMPIQUE LYONNAIS SASP, au capital de 2 052 128 euros dont le siège social est situé au 350 avenue Jean Jaurès – 69361 Lyon Cedex 07, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 385 071 881, a mis en place un programme de fidélisation de clientèle (ci-après désigné CLUB OL) valable en France métropolitaine (Corse comprise) par l'intermédiaire d'une carte bancaire cobrandée (ci-après désignée Carte CLUB OL) proposée avec son partenaire GE Money Bank. Les points de fidélité (ci-après désignés GONES) sont cumulés sur un compte de fidélité (ci-après désigné compte de fidélité CLUB OL) et les adhérents au programme pourront échanger les GONES collectés contre un ensemble de produits ou services, proposé dans les communications éditées au nom du programme (site internet ClubOL.fr, catalogue, newsletters...). Le Programme de Fidélité CLUB OL est ouvert à tous les titulaires d'une carte de crédit CLUB OL, en cours de validité. Le réseau OL désigne les points de vente de l'OLYMPIQUE LYONNAIS (boutiques, billetterie, OL Voyages,...). Le réseau partenaire désigne les partenaires du programme Club OL indiqués dans les supports de communication du programme. La liste complète des points de ventes désignés comme membres du réseau OL et des partenaires est disponible sur le site ClubOL.fr. Cette liste est susceptible d'être modifiée en cours d'année et/ou saison sportive.

Article 2 : Conditions d'adhésion

2.1 – L'adhésion au Programme de Fidélité CLUBOL est gratuite et est exclusivement réservée aux détenteurs d'une Carte CLUB OL. Elle est automatique et concomitante à l'adhésion à la Carte CLUB OL. L'adhésion à ce programme est réservée aux personnes physiques âgées de plus de 18 ans, demeurant en France métropolitaine.

2.2 – Avantages de la Carte CLUB OL

La Carte CLUB OL permet à son titulaire de bénéficier d'un certain nombre d'avantages. Outre les caractéristiques d'une Carte Bleue Visa internationale et d'une réserve de crédit, la Carte CLUB OL permet à ses adhérents :

- en qualité de membre CLUB OL, de bénéficier des avantages du programme décrits à l'article 3 ci-dessous ;
- d'accéder à un Programme de Fidélité unique permettant d'obtenir des cadeaux et conditions préférentielles sur des produits ou services sélectionnés.

2.3 – Le compte de fidélité CLUB OL

Le compte de fidélité CLUB OL n'est pas dissociable de l'adhésion à la Carte CLUB OL. En cas de résiliation de l'adhésion à la Carte CLUB OL, le compte de fidélité CLUB OL sera clôturé.

Article 3 : Le Programme de Fidélité

Le Programme de Fidélité CLUB OL proposé par l'OLYMPIQUE LYONNAIS permet à ses adhérents de bénéficier d'avantages, décrits ci-dessous, par l'acquisition de points de fidélité dénommés « GONES ». Ces GONES seront collectés lors de chaque utilisation de la Carte CLUB OL (hors retraits) en fonction du montant de la transaction ou à l'occasion d'opérations spéciales proposées par l'OLYMPIQUE LYONNAIS.

3.1 – Les GONES

3.1.1 – Acquisition de GONES par l'utilisation de la Carte CLUB OL

- Dans tout le réseau OLYMPIQUE LYONNAIS, 10 € d'achat réglés avec la Carte CLUB OL permet de créditer 15 GONES sur le compte de fidélité (montant de l'achat x 1,5 arrondi à l'entier inférieur).
- En dehors du réseau OLYMPIQUE LYONNAIS, 10€d'achat réglés avec la Carte CLUB OL permet de créditer 10 GONES (montant arrondi à l'entier inférieur) sur le compte de fidélité de l'adhérent.

3.1.2 – Acquisition de GONES supplémentaires

Des GONES supplémentaires pourront être attribués de façon exceptionnelle par l'OLYMPIQUE LYONNAIS notamment en fonction des résultats sportifs du Club, d'offres ou d'opérations commerciales qui seront proposées par le réseau OLYMPIQUE LYONNAIS. Le nombre de GONES attribué sera communiqué lors de chaque opération. L'OLYMPIQUE LYONNAIS se réserve le droit de supprimer, modifier ou compléter la liste des GONES, sans que cela ne donne droit à aucune compensation financière.

3.2 – Avantages des membres de l'OLYMPIQUE LYONNAIS

En tant que titulaire de la Carte CLUB OL, l'adhérent bénéficie en outre, gratuitement, d'un programme d'avantages spécifiques dédiés aux membres de l'OLYMPIQUE LYONNAIS :

- accès à une période de réservation privilégiée pour les matchs de Gala (dans la limite des places disponibles);
- des tarifs préférentiels sur les déplacements européens;
- 10 % de remise dans les boutiques OL toute la saison (non cumulables avec d'autres remises ou promotions), des remises cumulables lors des ventes privées réservées (sur présentation d'une pièce d'identité et de la Carte CLUB OL) ;

– Un mois d'abonnement gratuit à OLWEB PREMIUM pour accéder à toute l'actualité de l'OLYMPIQUE LYONNAIS (résumés de matchs, émissions et reportages OLTV, accès aux archives et forums,...).

La liste des avantages est susceptible d'être modifiée chaque année et/ou saison sportive. Pour bénéficier des avantages membres, l'adhérent doit présenter sa Carte CLUB OL. La carte étant nominative, la vente, revente, échange ou location de la carte et/ou de ses avantages est strictement interdite.

3.3 – Cadeaux du programme

Les cadeaux proposés par le Programme de Fidélité sont décrits dans le catalogue cadeaux CLUB OL, sur le site ClubOL.fr ou au travers d'offres promotionnelles proposées par l'OLYMPIQUE LYONNAIS. Les offres sont valables jusqu'à la date indiquée sur les différents supports de communication. Elles sont réservées à la France métropolitaine (Corse comprise). Les photos ne sont pas contractuelles. L'OLYMPIQUE LYONNAIS se réserve la possibilité de proposer des offres spéciales et limitées dans le temps à tout ou partie de ses adhérents. Pour l'ensemble des avantages proposés, l'OLYMPIQUE LYONNAIS se réserve le droit de les supprimer, les remplacer, en tout ou partie par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de prestation. Les avantages proposés aux adhérents par les différents partenaires extérieurs sont sous la responsabilité exclusive de ces derniers. Des frais de dossier (mentionnés sur les divers supports de communication du programme de fidélité) ou un complément monétaire pourront être demandés au moment de la commande. Ceux-ci devront être transmis au prestataire proposant le cadeau sélectionné au moment de la récupération de celui-ci, ou directement à l'OLYMPIQUE LYONNAIS. Toute modification ou annulation d'une commande de cadeau par un adhérent ne peut en aucun cas donner lieu à une restitution des GONES sur le compte de fidélité ni des frais supplémentaires.

Article 4 : Fonctionnement du programme

4.1 – Acquisition de points

A chaque utilisation de la Carte CLUB OL (hors retrait dans les distributeurs de billets), le compte de GONES sera automatiquement crédité du montant de GONES équivalent au montant des achats réalisés conformément aux dispositions de l'article 3.1.1 des présentes. Les GONES supplémentaires attribués en fonction de l'activité de l'OLYMPIQUE LYONNAIS ou des opérations spéciales seront crédités après l'événement ou à la fin de l'opération spécifiée dans les supports de communication du programme. Les GONES seront comptabilisés à partir de l'activation de votre Carte CLUB OL auprès de GE Money Bank. Les GONES n'ont aucune valeur marchande, ils ne peuvent être échangés contre des espèces ou vendus à un tiers. Le compte de fidélité Club OL est individuel, les GONES cumulés ne peuvent en aucun cas être transférés d'un compte de fidélité à l'autre. Les GONES sont valables l'année en cours, plus deux ans.

4.2 – Consultation des informations sur le compte de fidélité

L'adhérent sera informé du nombre de GONES disponible sur son compte de fidélité par l'intermédiaire du relevé mensuel de son Compte CLUB OL transmis par GE Money Bank. Pour connaître sa situation au jour de la commande, l'adhérent peut également consulter le site ClubOL.fr ou appeler le 3969 (0,34 €/min). Le relevé de GONES détaillé est disponible auprès de GE Money Bank au 04 72 40 69 37 et sur l'espace client GE Money Bank accessible sur le site gemoneybank.fr. Les informations contenues sur le solde du compte ne sont données qu'à titre indicatif. Le compte de l'adhérent pouvant faire l'objet d'un traitement informatique, des différences peuvent être constatées entre le solde mentionné et le montant réellement cumulé sur le compte (notamment en cas de nouveaux achats réalisés avec la carte ou de dépense de points).

4.3 – Conversion des points

4.3.1 – La boutique

L'adhérent bénéficie d'un site spécifique ClubOL.fr afin de s'informer de l'évolution du Programme de Fidélité, des avantages proposés et d'accéder à l'intégralité du catalogue cadeaux. Pour accéder à son espace « avantage », l'adhérent doit bénéficier au préalable d'un identifiant olweb et y avoir informé son numéro de membre. Dans le cas contraire, il doit en créer un sur le site olweb.fr

4.3.2 – Commande d'un avantage du programme

Pour acquérir un des cadeaux proposés dans le catalogue du Programme de Fidélité, l'adhérent doit disposer au minimum de la totalité des GONES requis et devra s'acquitter d'une participation financière pour chaque cadeau commandé d'une valeur de 0,15 euros. Les GONES les plus anciens et en cours de validité seront utilisés automatiquement en premier. L'adhérent pourra sélectionner l'avantage de son choix sur les différents supports de communication du programme : sur le site ClubOL.fr, par téléphone au 3969 (0,34 €/min) ou à la billetterie OL Store Lyon Gerland.

4.3.3 – Récupération d'un avantage du programme

L'adhérent peut choisir son mode de retrait en le spécifiant au moment de sa commande.

- Retrait des cadeaux directement dans le point de vente :

Pour les commandes sur la boutique en ligne, une contremarque sécurisée sera envoyée avec le mail de confirmation de commande, précisant l'adresse du point de vente et la date de validité de la contremarque, afin de venir récupérer son cadeau. Pour les autres commandes, la contremarque sera soit remise en main propre, soit envoyée sur l'adresse mail spécifiée au moment de l'adhésion à la Carte CLUB OL.

– Livraison des cadeaux :

Si l'adhérent souhaite se faire livrer un des cadeaux du programme, celui-ci devra s'acquitter en GONES, des frais supplémentaires demandés au moment de la validation de la commande. L'adhérent recevra un mail de confirmation de commande. Un second mail sera envoyé, indiquant le départ du colis. L'envoi du cadeau sera traité dans un délai de trois semaines maximum à compter de la validation de la commande. Le dépassement des délais de livraison ne donnera lieu à aucun dommage ou intérêt ou annulation de commande en cours. La vérification du colis doit être faite au moment de la réception. L'OLYMPIQUE LYONNAIS ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte du cadeau par l'adhérent. Celui-ci ne pourra demander le remboursement total ou partiel des GONES. La livraison se fera obligatoirement par Fréquence ou colis suivi.

– Certains cadeaux ne peuvent être accessibles qu'en se rendant directement sur le point de vente, auprès du partenaire ou un lieu précisé par l'OLYMPIQUE LYONNAIS, dans ce cas, toutes les modalités seront indiquées dans le descriptif du cadeau sélectionné.

4.4 – Validité des GONES

Les GONES sont valables pendant une durée de deux ans à l'issue de l'année au cours de laquelle ils ont été comptabilisés, sauf résiliation de l'adhésion à la Carte CLUB OL.

Article 5 : Obligations de l'adhérent

L'adhérent s'engage à respecter scrupuleusement les conditions d'utilisation du Programme de Fidélité telles qu'elles ressortent des présentes. En cas de perte ou de vol de la Carte CLUB OL, il s'engage à contacter immédiatement GE Money Bank ou le centre Carte Bleue en téléphonant au 0.825.07.08.30. (0,15 €/minute) et de confirmer aussitôt l'opposition par écrit à GE Money Bank. L'adhérent s'interdit de communiquer ses identifiants à quelque tiers que ce soit. Il s'interdit d'obtenir ou tenter d'obtenir des GONES frauduleusement, par échange, manœuvre ou toute utilisation du programme contraire aux présentes. Toute tentative d'exploitation frauduleuse du programme constitue une clause de résiliation anticipée de plein droit de l'adhésion au Programme de Fidélité, conformément aux dispositions de l'article 11 des présentes, sans préjudice de toute action judiciaire à vocation indemnitaire qui pourrait être engagée par l'OLYMPIQUE LYONNAIS.

Article 6 : Responsabilité

Les conséquences de l'utilisation frauduleuse des GONES de l'adhérent ressortent de sa seule et entière responsabilité à compter du moment où ils auront été crédités sur son compte. L'OLYMPIQUE LYONNAIS décline toute responsabilité quant à l'utilisation frauduleuse des GONES crédités sur le compte de fidélité de l'adhérent. L'OLYMPIQUE LYONNAIS n'est tenu que d'une obligation de moyens en ce qui concerne le fonctionnement et la continuité du service. Il ne saurait notamment être tenu responsable de pertes ou dommages résultant d'une défaillance d'accès ou de fonctionnement de son site, ainsi que de l'altération, accès frauduleux ou transmission accidentelle de données. De même, la responsabilité de l'OLYMPIQUE LYONNAIS ne saurait être engagée en raison de pannes et/ou difficultés techniques affectant le matériel, le programme, les logiciels ou le réseau Internet pouvant entraîner la suspension ou la cessation du service. L'OLYMPIQUE LYONNAIS ne saurait, enfin, encourir aucune responsabilité au titre des dommages susceptibles d'être causés par les cadeaux acquis dans le cadre de la conversion des points prévue par le Programme de Fidélité. En aucun cas, ni à quelque titre que ce soit, GE Money Bank ne saurait être responsable de toutes conséquences du Programme de Fidélité de l'OLYMPIQUE LYONNAIS. Réciproquement, l'OLYMPIQUE LYONNAIS ne saurait être tenu responsable des conséquences liées à l'utilisation de la Carte et du Compte CLUB OL.

Article 7 : Modification des données personnelles

L'adhérent garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes. Tout changement d'adresse, de nom, ou de tout autre élément d'identification pouvant être nécessaire pour la bonne exécution du Programme de Fidélité doit être notifiée directement auprès de l'OLYMPIQUE LYONNAIS, ainsi qu'auprès de son partenaire financier, pour tous les avantages de la Carte CLUB OL.

Article 8: Modification et arrêt du programme

L'OLYMPIQUE LYONNAIS se réserve le droit de faire évoluer les conditions du programme et pourra modifier ou supprimer à tout moment, sous réserve d'en informer l'adhérent les avantages liés au Programme de Fidélité et/ou les modalités de fonctionnement du programme. En cas d'arrêt du Programme de Fidélité, l'OLYMPIQUE LYONNAIS informera ses adhérents et s'engage à offrir à ses adhérents un délai d'un mois afin de convertir les GONES acquis au jour de la date d'arrêt du programme en cadeaux.

Article 9 : Résiliation et fin de droit

9.1 – Conditions de résiliation par l'adhérent

L'adhérent peut à tout moment, sur simple demande écrite résilier son adhésion au Programme de Fidélité de l'OLYMPIQUE LYONNAIS. Dans ce cas, il disposera d'un délai d'un mois pour utiliser son solde de GONES à partir de la date d'envoi de sa demande de résiliation notifiée à GE Money Bank. En cas de résiliation à la Carte CLUB OL par le titulaire ou par GE Money Bank, pour quelque raison que ce soit, le

solde de GONES sera annulé un mois après la date d'envoi de sa notification. Les modalités de résiliation devront être effectuées directement auprès de GE Money Bank.

9.2 – Conditions de résiliation par l'OLYMPIQUE LYONNAIS

Tous manquements aux obligations de l'adhérent telles qu'elles sont décrites dans l'article 7 ci-dessus, comportement abusif ou frauduleux dans l'utilisation du Programme de Fidélité entraîne sans délai, la résiliation de son adhésion ainsi que l'annulation de son solde de GONES.

9.3 – Conditions de résiliation par GE Money Bank

La faculté d'utilisation de la Carte et du Compte CLUB OL peut être suspendue sur l'initiative de GE Money Bank sans préavis dans les cas précisés à l'article II.8 des conditions générales du Compte CLUB OL. En outre, le Prêteur pourra, après vous en avoir avisé par lettre recommandée avec avis de réception, résilier le Compte CLUB OL dans les conditions prévues à l'article II.10 des conditions générales du Compte Club OL. La suspension ou la résiliation entraînent sans délai, la résiliation de son adhésion au Programme de Fidélité ainsi que l'annulation de son solde de GONES.

Article 10 : Réclamation

Réclamation sur les avantages du programme : concernant l'octroi des avantages, seul le solde de Gones transmis par GE Money Bank fait foi. Toutefois, en cas de réclamation, l'adhérent pourra adresser une demande afin qu'un contrôle soit effectué sur son compte de fidélité. Pour une réclamation sur les GONES supplémentaires, la demande devra impérativement être effectuée par lettre recommandée auprès de l'OLYMPIQUE LYONNAIS SASP – Programme CLUB OL – 350 avenue Jean Jaurès – 69361 Lyon cedex 7, en joignant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville et numéro Club OL), ainsi que tous les éléments prouvant sa participation à des opérations organisées par ou pour l'OLYMPIQUE LYONNAIS ayant donné droit à l'attribution de GONES supplémentaires. Pour toute réclamation concernant l'attribution de GONES par le règlement avec la Carte CLUB OL, l'adhérent devra effectuer sa demande par lettre recommandée auprès de GE Money Bank – Service Carte CLUB OL – Tour Europlaza – 92063 Paris La défense Cedex, en joignant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville et numéro Compte Club OL), ainsi que tous les éléments prouvant les règlements effectués avec la Carte CLUB OL qui n'auraient pas été pris en compte. Afin de faciliter les recherches, il est conseillé d'envoyer sa réclamation avant l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de l'opération litigieuse constatée. Pour rappel, le solde de Gones indiqué sur le relevé de Compte CLUB OL n'est donné qu'à titre indicatif. Si une anomalie est constatée par GE Money Bank et/ou l'OLYMPIQUE LYONNAIS, le compte de fidélité sera recréé du nombre de Gones correspondants.

Réclamation sur la réception d'un avantage du programme : pour toute réclamation concernant la réception d'un avantage du programme, il convient de contacter l'OLYMPIQUE LYONNAIS par courrier : OLYMPIQUE LYONNAIS SASP – Programme CLUB OL – 350 avenue Jean Jaurès – 69361 Lyon cedex 7 ou par mail à l'adresse carteclubol@olympiquelyonnais.com. La réclamation doit impérativement intervenir avant l'expiration d'un délai de 2 mois à partir de la date de commande de l'avantage. Passé ce délai et/ou s'il s'avère que la contremarque a bien été utilisée ou l'avantage constaté envoyé, le compte de fidélité de ne pourra pas être recréé. En cas de réclamation dans les délais et si l'avantage n'a pas été envoyé et/ou retiré, le compte de fidélité sera recréé. Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige susceptible de s'élever entre les parties à propos de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation des présentes qui ne pourra être réglé à l'amiable, sera soumis aux juridictions compétentes. Conformément aux lois pour le développement de la concurrence au service des consommateurs du 3 janvier 2008 et de la Modernisation de l'Economie du 4 août 2008, un numéro non surtaxé est à votre disposition pour toutes réclamations ou suivi d'exécution de commande, le 09 69 36 05 83.

Article 11 : Informatique et Liberté

Les informations recueillies par la société organisatrice OLYMPIQUE LYONNAIS SASP bénéficient de la protection de la loi "Informatique et libertés" n° 78.17 du 6 janvier 1978. Sauf opposition du Client par courrier à l'adresse suivante : OLYMPIQUE LYONNAIS SASP – Programme CLUB OL – 350 avenue Jean Jaurès – 69361 Lyon cedex 7. En souscrivant au Programme de Fidélité CLUB OL, l'adhérent consent à l'utilisation des données personnelles. A des fins de gestion du Programme de Fidélité CLUB OL, des données seront transmises à GE Money Bank. Ces informations pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification et d'opposition auprès de la société organisatrice, à l'adresse indiquée ci-dessus.